Bulletin Municipal

BASLY

Janvier 1985

INFORMATIONS GENERALES

MAIRIE - ACCUEIL

Ouvert de 9 h. à II h.oo
les MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI

Madame le Maire recevra le MERCREDI de I6 h.30 à I8 h.30

Mme le Maire et Messieurs les Adjoints sont à votre disposition à tout autre moment sur rendez-vous.

Secrétaire : Mme CARPOPHORE.

MARCHE

à BASLY, place de la Mairie
le MERCREDI matin.

BIBLIOTHEQUE

MAIRIE - Salle du Conseil
chaque MERCREDI de I7 h.45 à I9 h.oo

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

les MERCREDI et SAMEDI matin

ETAT - CIVIL

NAISSANCES

PELLAT-FINET Guillaume
le 02.07.I984 à Caen

HEBERT Emilie
le I2.08.I984 à Caen

BLAYO Hélène
le 07.I0.I984 à Caen

HERVE Anne-Lyse
le I2.I0.I984 à Caen

MARIAGES

FLAMBARD Pascal et
PIERRE Myriame le 08.09.84

DECES

M. MARIE André
le 3I.I0.I984 à Caen

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la Commune est invité à se faire connaître en Mairie, dès son installation.

LE MOT de MME LE MAIRE.

Comme telle, est la tradition, je ne manquerais pas d'ouvrir ce bulletin en vous présentant au Nom du CONSEIL MUNICIPAL, ses voeux de bonne année et d'espérances, en vous assurant de ses sentiments dévoués.

1985 calquée sur 1984, sera une année de rigueur mais notre objectif, malgré la conjoncture difficile, est de privilègier l'investissement tout en maintenant la pression fiscale dans les limites compatibles avec les facultés contributives des familles de la Commune.

L'amélioration de la Commune dépend évidemment du contribuable, car il ne faut plus attendre les aides du Gouvernement en place, pour obtenir des subventions.
Donc, en matière d'investissement nous devrons être prudents et rester dans la mesure du réalisable.

Cette année encore, nous consacrerons un effort particulier à la voirie (celle-ci ayant été délaissée depuis bien des années) et pallier ainsi à la restauration du patrimoine Communal.

Je voudrais dire à nos concitoyens que le Conseil Municipal ne perd pas de vue le projet de plateau d'évolution (tennis-basket-volley) et souhaitons que 1985 verra la réalisation de ce dernier.

Certains d'entre-vous ont pû constater que les travaux du terrain de football touchent à leurs fins. Un tel investissement nécessitant un minimum de discipline, de civisme de la part des utilisateurs, une convention a été élaborée en commun avec la Commission des Sports et approuvée par le Conseil Municipal.

L'effort entrepris par vos élus, dès leur mise en place, n'a cessé de s'intensifier. Malgré le doute et l'inquiètude économique, je reste confiante, dynamique et responsable.

Claudette LEMARCHAND.

ANDRE-JOSEPH MARIE

M. André MARIE est décédé le 3I Octobre I984. Permettez-moi cette dédicace à un homme qui fut élu de la Commune de BASLY sans interruption de I947 à I983, Maire de Basly de I953 à I959 et de I965 à I97I ; Adjoint au Maire de I979 à I983.

-I953, c'est encore l'après-guerre ; les tickets de rationnement ont disparu il y a peu de temps. M. MARIE sera un des artisans de la reconstruction de BASLY.

Les délibérations du Conseil Municipal de l'époque sont axées sur les points suivants :

. Restauration de la Commune (bâtiments, voirie)
. Adduction d'eau potable
. Aide aux sinistrés
. Renfocement du réseau électrique

- Après la reconstruction, les décisions auront un autre but :
  . La Modernisation de la Commune.

- I968, Acquisition et installation des classes mobiles
  Participation à la création du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (S.I.R.O.M.)

- I969, Mise en place de la signalisation routière pour assurer la sécurité des habitants
  Premières mesures d'assainissement ayant pour objet l'évacuation des eaux pluviales (fils d'eau, busage...)
  Participation à la création du Syndicat Intercommunal du C.E.G. de Courseulles.

Les décisions alors prises par la Municipalité de BASLY ont apporté un confort qui nous semble aujourd'hui normal, indispensable, voire "de droit".

Pour montrer le chemin parcouru, citons une délibération du I2 Décembre I969 prise sur proposition de M. MARIE.

"Le Conseil Municipal décide que le ramassage des ordures ménagères ne se fera non plus une fois, mais deux fois par mois".

Quel travail accompli depuis la fin de la guerre !

Au nom de tous les habitants de BASLY, que sa famille trouve en ces lignes un hommage à son civisme.

N. PINEAU
Maire-Adjoint

INFORMATIONS MUNICIPALES

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1ER OCTOBRE 1984

CONVENTION avec le SYNDICAT D'ELECTRIFICATION du CALVADOS.-

Suite à la décision de M. BOURGOIN de ne plus assurer l'entretien de l'éclairage public, la Commission des Travaux et le Conseil Municipal ont étudié diverses solutions pour l'éclairage du village :

- mise en place d'un plan de tous les points lumineux et des reseaux. Gestion de l'entretien par nous-mêmes.

- contrat d'entretien avec une entreprise ou un artisan.

La première solution étant trop difficile à manipuler et l'appel à un artisan à chaque problème se révèle très couteux et peu efficace.

Après étude de plusieurs devis d'entretien, la deuxième solution n'était pas satisfaisante car les prestations proposées étaient aussi disparates que leurs tarifs.

Dans ces entrefaits et parallèlement aux mesures de décentralisation, il a été créé à l'initiative de plusieurs Conseillers généraux le Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados dont les prestations semblent les plus claires et les plus intéressantes.

Après examen des propositions, M. LECLERC secrétaire est venu expliquer les conditions d'adhésion à ce service au Conseil Municipal qui a décidé d'adhérer à compter du Ier Octobre 1984 au Service Départemental d'Entretien de l'éclairage public et de signer une convention avec ce Syndicat.

SEANCE DU 26 OCTOBRE 1984

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1984

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, les propositions de la Commissions des Finances, à savoir :

Dépenses de Fonctionnement	80 842,93 Frs
Dépenses d'Investissement	439 810,20 Frs
TOTAL	520 653,13 Frs

PHOTOCOPIEUR

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la proposition de Mme le Maire d'acquérir un photocopieur d'occasion marque "Minolta" à papier ordinaire, pour le prix de 4.000 Frs Hors taxes.

Cet investissement répondra aux besoins de la Municipalité elle-même et des utilisateurs institutionnels de la Commune, notamment les Ecoles.

ADHESION de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE au SIROM de CREULLY

Mme le Maire fait part au Conseil de la demande d'adhésion au S.I.R.O.M. de Creully de la Commune de Bretteville l'Orgueilleuse, à compter du Ier Janvier 1985.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à cette adhésion.

SEANCE DU 10 DECEMBRE 1984

DEMISSION de M. Lucien COUTARD.

Mme le Maire avise le Conseil de la démission de M. Lucien COUTARD, Conseiller Municipal et qu'elle en a informé, comme il se doit, M. le Commissaire de la République Préfet du Calvados. A noter que M. COUTARD ne faisait partie d'aucune Commission.

PROJET de TENNIS

Mme le Maire informe qu'elle a reçu une réponse négative de la commission touristique quand à l'octroi d'une subvention au titre du programme touristique pour l'aménagement d'un court de tennis sur la Commune.

Le Conseil donne son accord pour déposer à nouveau le projet dans le cadre des 5000 courts de tennis proposé par le Fonds National pour le Développement du Sport.

Nous pourrions dans ce cadre, obtenir une subvention égale à 20 % sur une dépense maximale subventionnable de : 125.000 Frs.

PROJETS TRAVAUX

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des projets de travaux envisagés par la Commission pour 1985, selon leur priorité.

BATIMENTS et DIVERS :

- gouttières de la Sacristie
- toiture de l'atelier communal
- peinture de la 2ème classe mobile
- grillage de l'école maternelle pour fermer les deux cours
- Achat d'une machine à laver pour l'école maternelle
- pendule pour le chauffage de l'école maternelle

TRAVAUX de VOIRIE :

- Trottoirs et fils d'eau sur les parties non terminées du CD. 79 et CD. 83
- Réfection de la rue de l'Eglise

SENTIER RURAL dit "du MOUTON"

Le Conseil Municipal a donné son accord pour que soit balisé un sentier de grande randonnée qui relie le Pont de Bénouville à Lantheuil où il rejoint le grand sentier balisé Caen.- Port en Bessin - Pointe du Hoc.

Cette question donne lieu a un échange entre les Conseillers et le public présent. Mrs André MARIE et Emile PORET précisent que le tracé de ce sentier n'existe plus.

CONTINGENT D'AIDE SOCIALE

Mme le Maire a donné lecture d'une lettre du Conseil Général nous informant que des sommes ont été induement perçues au titre du Contingent d'Aide Sociale auprès des Communes. Ces sommes ont été versées à l'Etat qui les avait facturées et qui propose de nous les restituer "par I/I2 ème chaque année sans intérêts."

-O-
-O- -O-
-O-

VESTIAIRES du TERRAIN de SPORTS

Les travaux d'installation du vestiaire sont terminés, mais Mme le Maire indique que certains travaux supplémentaires sont nécessaires, notamment la pose de radiateurs "hors gel" pour préserver les installations sanitaires. Le coût de ces travaux modifiera quelque peu l'enveloppe de cette opération qui était de 185.000 Frs.

Au sujet de l'aménagement du terrain de sport, M. CAUQUELIN rappelle que le Conseil avait envisagé la pose de chicanes aux entrées. Mme le Maire pense que ce projet doit être réétudié, des mamans empruntant l'accès avec leur landeau.

ANCIENNE "ECOLE-MAIRIE"

La Commission des travaux a décidé de ne pas faire de rénonvation de ce bâtiment pour l'instant, et a opté pour la répartition des pièces comme suit :

Rez-de-chaussée : installation de la Bibliothèque qui occupera les deux pièces avec un coin lecture.

A l'étage : la chambre-Sud sera affectée à l'atelier couture de l'Amicale de Basly et la chambre-Nord servira uniquement aux réunions de bureau des associations (pas plus de 20 personnes pour des raisons de sécurité).

L'ancienne Mairie : (pièce à l'arrière du bâtiment) avec accès par l'escalier extérieur) est attribuée pour les activités de l'association "Le Village".

CONVENTION avec les ASSOCIATIONS

Par suite de l'attribution de locaux aux associations, Mme le Maire a proposé au Conseil, de signer avec les Associations des conventions relatives à l'occupation de ces locaux.

Après en avoir délibéré, ces projets ont été approuvés à l'unanimité.

Il est bien entendu que le non-respect de ces conventions entrainerait ipso-facto la remise en cause de l'occupation des locaux par l'association négligente.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Membres : Mme LEMARCHAND - M. PINEAU
MM. PESNELLE - J. VAUVERT - CORBIN - PACHOUD
Mme GERVAIS - MM. RUFFIN - Y. LACOUR - A. VAUVERT

REUNIONS des 28.09.84 - 10.10.84 - 14.11.84 et 12.12.84

Outre l'étude de divers dossiers, le Bureau d'Aide Sociale a délibéré sur les points suivants :

ACQUISITION de la MAISON CHENU

Mme le Maire a informé le B.A.S. qu'elle a reçu de Me LECLERC, notaire à Douvres, une déclaration d'intention d'aliéner la maison de Feue Mme CHENU, située à l'angle de la Place de la Mairie.

Le B.A.S. demande alors à visiter cette maison qui pourrait très bien convenir comme local du Club des Anciens.

Néanmoins deux questions se posent quant à cette acquisition :

1°) - la déclaration d'intention d'aliéner est faite à la Commune et non au B.A.S. ,
La commune peut-elle se substituer au B.A.S. ?
Le B.A.S. veut-il bien "donner" son pécule à la Commune pour réaliser cette acquisition ?

2°) - les acquéreurs, un jeune couple, occupe dès à présent la maison, a commencé des travaux, a contracté un prêt pour cette maison, le tout sans attendre la réponse de la Commune à la déclaration d'intention d'aliéner.

Le B.A.S. après en avoir longuement délibéré a décidé d'abandonner son projet sur cette maison.

CADEAUX de NOEL aux ANCIENS

Pour éviter des malentendus et faire plaisir à chacun, le B.A.S. a retenu une liste de cadeaux qui sera adressée aux bénéficiaires. Ceux-ci choisiront ainsi celui qui leur fera le plus plaisir de recevoir.

Cette formule semble avoir reçu un accueil favorable des anciens, et sera vraisemblablement reconduite l'année prochaine.

BUDGET SUPPLEMENAIRE

Les Membres du B.A.S. ont approuvés à l'unanimité le Budget Supplémentaire I984.

Section de Fonctionnement . . . . . 20 884,94 Frs

Section d'Investissement . . . . . I44 934,67 Frs

ATTRIBUTION des COMBUSTIBLES

Le B.A.S. a décidé de reconduire l'attribution des bons de combustible dans les mêmes conditions que l'année précédente d'après le calcul obtenu par tranches de revenus.

Il est prévu une augmentation de 60 frs par chaque bénéficiaire.

LA VIE ASSOCIATIVE

L' AMICALE DE BASLY

Une nouvelle fois les colonnes de ce bulletin municipal nous sont ouvertes et nous permettent ainsi de vous adresser tous nos voeux les plus chaleureux pour l'année nouvelle en souhaitant vivement, par nos activités et nos animations, vous apporter des instants d'évasion et de détente oubliant ainsi les soucis du quotidien.

2I0 membres inscrits à ce jour participent chaque semaine à nos diverses activités ce qui dénote la bonne santé de note **AMICALE.**

Le dernier atelier qui a ouvert ses portes en début Décembre est celui de la POTERIE, installé dans un local spécialement aménagé dans la cour de l'école primaire, il accueille le mercredi près d'une vingtaine d'enfants.

Par la présente nous invitions tous les adultes intéressés par cette activité manuelle à s'y inscrire pour les séances du vendredi soir où sous la houlette d'un moniteur ils pourront acquérir la dextérité nécessaire à la création de divers objets fabriqués en terre.

En ce qui concerne nos animations, nos feuilles d'information régulièrement distribuées sur BASLY vous communiquent les dates, ainsi nous vous attendons nombreux le I6 Février pour une **"SOIREE COSTUMEE"** sur invitation, certainement assurée du succès tout au moins celui de la bonne humeur.

Avant cela, pour les amateurs des voies souterraines à explorer sous la ville de CAEN et suite à la demande de ceux sui ont eu les échos de la première expédition nous réitérons la visite des sous-sols de CAEN, le SAMEDI 2 FEVRIER I985.

Toujours prêts à accueillir de nouvelles bonnes volontés au sein de notre équipe, nous restons attentifs à toutes vos suggestions et vous renouvelons tous nos voeux.

Le Bureau de l'AMICALE.

A. S. BASLY

Tout d'abord, l'A.S. BASLY présente à toutes et à tous, leurs meilleurs voeux pour l'année I985.

Pour cette saison, à demi-engagée, nous sommes très satisfaits, tant sur les résultats déjà obtenus, que sur l'ambiance et la bonne mentalité qui règnent au sein du Club.

D'autre part, les membres et les joueurs sont très heureux des travaux obtenus dans les vestiaires et sur le terrain.

L'Association compte cette année 77 joueurs, répartis en 5 équipes - 68 l'an passé.

. 36 Séniors
. I0 Cadets (en entente avec Lion s/Mer)
. II Pupilles
. I0 Poussins
. I0 Débutants, qui assureront la relève des poussins l'an prochain, pour ces jeunes, encadrés par LORPIN Monique et MADELAINE Jean, nous les avons engagés dans des matchs organisés par le District . Leur entraînement ainsi que celui des poussins et des pupilles est assuré le mercredi après-midi par LORPIN Jean-Marie (une vraie école de football y est mise en application) dont les résultats se font sentir.

. Poussins 2ème, ce qui leur permet d'accèder à la seconde division
. Les Cadets 8ème, entrainés par LEFRANCOIS Paul malgré les difficultés qui posent toujours une entente, font de gros effort et sont récompensés en gagnant des matchs.
. Les Séniors entrainés par LACOUR Patrick sont :
I A = Ière
I B = 5ème

A noter les Samedis :

. 9 Février
. 9 Mars
. I3 Avril, nous organisons nos traditionnels concours de belote, nous vous y attendons très nombreux.

. le 26 Janvier une galette des rois est offerte par l'Association à tous nos jeunes.

CLUB "LE TEMPS DE VIVRE"

L'activité n'a de cesse pour ces hommes et femmes qui, une fois de plus, se sont octroyés un temps de vivre bien mérité.

Culturel, Toujours. Ecologique ! bien sûr, puisque c'est au coeur de la forêt d'Andaine, au centre du parc naturel Normandie-Maine, que devait les conduire l'étape du jour.

Comme à l'accoutumée, rendez-vous place de l'Eglise. Direction **RABODANGES** ou durant une heure trente environ, chacun, au bord du plan d'eau que surplombe le barrage, donnait son avis sur ce dernier.

Après s'être arrêté déjeuner dans le charmant village de **BRIOUZE**, c'est vers le pays de Lancelot que se dirigeait ces visiteurs d'un jour.

BAGNOLES de l'ORNE, au site exceptionnel, à la situation privilègiée, la Ville au seizé mille curistes qui chaque année, viennent prendre les eaux, accueillait nos personnes âgées qui avaient décidé de s'en mettre plein la vue et surtout plein les jambes puisque certaines après une marche autour du lac, visite du casino, du centre ville, s'offraient le luxe d'une ballade à pédalo.

Mais le temps passe, et il faut quitter cette superbe et première station française de traitement des affections veineuses, en laissant derrière soi tant de choses à voir.

Sur la route du retour, halte en forêt gauloise afin d'y apprécier un "petit peu" de son cadre au sept mille hectares. Le voyage s'effectua sans incident malgré l'éclatement tout azimut de notre petit convoi dû à un accident sur le viaduc de Calix.

Sur le banc ...

Quelques personnes du Groupe.

CONCOURS de BELOTE

Près de IOO personnes se retrouvaient ce Dimanche I3 Janvier à l'initiative du Club "Le Temps de Vivre" au Bar Les Mouettes, dans la grande arrière-salle gracieusement prêtée par M. et Mme PIERRE, pour un concours de belote.

Mme LORPIN, Présidente, va de l'un à l'autre, remerciant les arrivants de leur concours. Ses petits-enfants m'ont même confié qu'elle était très inquiète, vu le mauvais temps, sur la participation à cette manifestation. Elle fut vraisemblablement vite rassurée ; on se bousculait autour des tables, et l'on inscrivit 40 doublettes.

M. JAMES distribuait les jus de fruits, les bières et les sandwichs, et M. DUBOURG soumettait à la sagacité de chacun, le poids d'un panier bien garni.

Après les échanges, chacun supputait sur ses chances de gagner l'oie et les coupes.
Les heureux gagnants furent M. et Mme Claude CATHERINE devançant largement les autres concurents :

2ème - M.M. ANQUETIL et FOUILLET

3ème - MM. Daniel LEBOUCHER et DEMOLLINER

4ème - MM. BLANLOT et J.J. PATELLI

5ème - MM. ANNE

M. DUBOURG annonçait ensuite le poids du panier : IO kgs 787 g. Il fut attribué aux 4 gagnants :

Mme LORPIN, Mme ANQUETIL, Mme PIERRE et Melle Laurence HEBERT qui se sont partagées son contenu.

Belle journée d'hiver

Merci les Anciens !

N. PINEAU

-O-
-O- -O-
-O-